

Formalités d'entrée aux USA

LE PRINCIPE

L'agence nationale de sécurité américaine (Transportation Security Administration) réclame désormais que les compagnies aériennes fournissent des informations détaillées sur les personnes qui se rendent aux Etats-Unis.

En général, ces renseignements doivent être fournis **au plus tard 3 jours avant l'arrivée aux Etats-Unis**, faute de quoi le dossier de réservation – et les billets qui lui seraient associés – peuvent être annulés par les autorités américaines ou la compagnie aérienne sans préavis.

Pour plus de sûreté et éviter tout désagrément, nous encourageons nos clients à fournir toutes les informations qui les concernent au plus tôt après la réservation de leur dossier auprès de nos services.

Toutes les informations détaillées sur les principes mis en œuvre par les autorités américaines peuvent être consultées sur le site suivant : www.tsa.gov

LES INFORMATIONS DEMANDEES

Le dossier de réservation

Votre numéro de dossier figure dans l'email récapitulatif d'itinéraire qui vous a été adressé.

Veillez trouver ci-après l'itinéraire de votre voyage.
Merci de vous assurer que les noms et prénoms des passagers et le parcours sont corrects.
Il vous appartient de vérifier les formalités douanières (passeport, visa ou autorisation de sortie du territoire pour les mineurs) auprès des autorités compétentes.
*** Nous vous recommandons vivement de vous présenter 3h avant le décollage à l'aéroport.***

ATTENTION, VOTRE ITINERAIRE EST SUSCEPTIBLE DE CHANGER A TOUT MOMENT. Il est impératif de vérifier vos informations de vol avant votre départ sur <https://www.viewtrip.com/viewtrip.asp?rloc=J2P4SP&lastname=BRETON> pour obtenir des informations de dernière minute relatives à votre itinéraire.

Date : 31/08/2010
Numéro de réservation : J2P4FP

Pour :
BRETON, DAVIDMR
MESSENGER, INGRIDMRS

Adresse : MR DAVID BRETON, 1 IMPASSE DE LA BRANCHE, LE TAOLLEC, FR P/56100

Numéros de téléphone
Agent de voyage (PAR) 01 40 15 15 15 LE CERCLE DES VACANCES-JOELLE

Le passeport

a. Pour un passeport individuel à lecture optique¹



Le numéro de passeport figure dans la partie supérieure du document

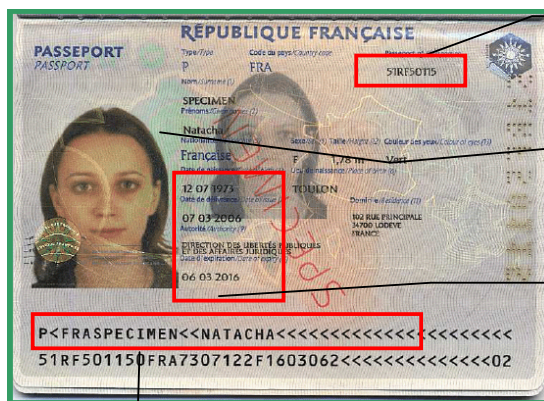
Les deux premiers prénoms indiqués sur le passeport doivent être fournis

Le lieu de délivrance est indiqué en regard des informations de date de date d'expiration

Les informations relatives à la date de naissance, à la date de délivrance et d'expiration du passeport figurent dans sa partie centrale

Le nom à utiliser doit être conforme à celui qui figure sur le passeport dans la zone en bas de page.
Dans le cas des femmes mariées, il s'agira systématiquement du nom de jeune fille

b. Pour un passeport électronique ou biométrique



Le numéro de passeport figure dans la partie supérieure du document

Les deux premiers prénoms indiqués sur le passeport doivent être fournis

Les informations relatives à la date de naissance, à la date de délivrance et d'expiration ainsi que du lieu de délivrance du passeport figurent dans sa partie centrale

Le nom à utiliser doit être conforme à celui qui figure sur le passeport dans la zone en bas de page.
Dans le cas des femmes mariées, il s'agira systématiquement du nom de jeune fille

¹ Type « Delphine », émis avant le 26 octobre 2005